

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M. Pascal Caron, est aussi présent.

Pour débiter l'assemblée, M. Marc L'Heureux tient à remercier M. Ronald Provost, maire des 18 dernières années, pour toute son implication autant au sein de notre municipalité, que la MRC des Laurentides et la Fédération Québécoise des Municipalités.

De plus, M. Marc L'Heureux explique la vision du conseil en place, à court et moyen terme de la Municipalité. Puis, chacun des membres du conseil ainsi que les responsabilités leurs étant assignées, sont présentés aux citoyens présents.

170110 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

170111 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 octobre 2017 totalisant la somme de 97 989.74\$ et regroupant les chèques 9105 à 9146 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 38 995.64\$ et regroupant les prélèvements no 2204 à 2247 soient approuvées.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général dépose les déclarations des intérêts pécuniaires transmises par le maire et les conseillers (ères) aux sièges No 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

DÉPÔT DES RAPPORTS DGE-1038

Le directeur général dépose les rapports portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100\$ ou plus (DGE-1038) transmis par tous les candidats à l'élection générale du 5 novembre 2017, soit le maire et les conseillers (ères) aux sièges No 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 234-13.4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 234-13 RÉGISSANT LA LOCATION ET L'USAGE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU PAVILLON DES LOISIRS

M. Clément Légaré donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un règlement amendant le règlement 234-13 relativement à la location et l'usage de la salle communautaire et le pavillon des loisirs.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 234-13-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 234-13 RÉGISSANT LA LOCATION ET L'USAGE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU PAVILLON DES LOISIRS

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition des contribuables présents. Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du conseil renonçant à la lecture du projet de règlement, le directeur général résume le projet de règlement.

**RÈGLEMENT NO 234-13-4
AMENDANT LE RÈGLEMENT 234-13 RÉGISSANT LA LOCATION ET L'USAGE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU PAVILLON DES LOISIRS**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la tarification pour la location de la salle lors de funérailles à toutes personnes non résidentes de Brébeuf

ATTENDU QU'avis de motion et un projet de règlement du présent règlement est donné lors de la séance du conseil le 13 novembre 2017;

POUR CES MOTIFS

IL EST ORDONNÉ, STATUÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT COMME SUIT:

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme si ici récépissé au long;

ARTICLE 2

L'article 7.4 du règlement 234-13 est amendé afin de se lire comme suit:

- 7.4 Le tarif de location de la salle pour les décès selon les règles établies à l'article 5.11 est de 125\$ pour les résidents de la municipalité de Brébeuf et de 150\$ pour les non-résidents.

ARTICLE 3

Le présent projet de règlement entrera en vigueur selon la loi.

maire

secrétaire-trésorière

170112 PROJET DE RÈGLEMENT 234-13-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 234-13 RÉGISSANT LA LOCATION ET L'USAGE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET DU PAVILLON DES LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le projet de règlement 234-13.4 amendant le règlement no 234-13 soit et est adopté.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 244-17 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFS POUR L'ANNÉE 2018

M. Alain St-Louis donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance le conseil procédera à l'adoption d'un règlement établissant les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2018.

170113 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui se tiendront aux dates suivantes et qui débiteront à 20h00

Lundi 8 janvier 2018

Lundi 5 février 2018

Lundi 5 mars 2018

Lundi 9 avril 2018

Lundi 7 mai 2018

Lundi 4 juin 2018

Lundi 9 juillet 2018

Lundi 6 août 2018

Lundi 10 septembre 2018

Lundi 1 octobre 2018

Lundi 5 novembre 2018

Lundi 3 décembre 2018

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

170114 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2017 au 7 janvier 2018 inclusivement pour la période des fêtes.

ADOPTÉE

170115 OCTROI DE DONNS

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf octroie les dons suivants :

- Prévoyance envers les Aînés des Laurentides : 100\$
- L'Ombre-Elle : 100\$

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Santé et bien-être- dons*
ADOPTÉE

170116 FADOQ LAURENTIDES

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité de Brébeuf adhère à la FADOQ des Laurentides à titre de membre associé municipal pour l'année 2018 au coût de 125\$;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Administration – DONS*

ADOPTÉE

170117 NOMINATION DE M MARTIN TASSÉ, MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE selon l'article 116 du code municipal, le conseil peut, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M. Martin Tassé soit nommé maire suppléant pour la période du 13 novembre 2017 au 30 juin 2018.

ADOPTÉE

170118 NOMINATION D'UN MAIRE SUBSTITUT À LA MRC

ATTENDU QU' il est à propos de nommer un substitut au maire pour siéger à la MRC des Laurentides en cas d'absence du maire;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QU'en cas d'absence du maire M. Marc L'Heureux, ou pendant la vacance de cette charge, que le conseiller M. Alain St-Louis soit nommé comme substitut pour représenter la Municipalité de Brébeuf lors de réunions à la MRC des Laurentides, et ce, avec tous les pouvoirs et privilèges qui lui sont rattachés lors d'absence du maire M. Marc L'Heureux.

ADOPTÉE

170119 NOMINATION DES PERSONNES AUTORISÉES À SIGNER LES EFFETS BANCAIRES - AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 160053

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la résolution 160053 soit amendée afin de se lire comme suit :

QUE les personnes autorisées à signer les effets bancaires de la municipalité soient la *secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe* Mme Annie Bellefleur ou en son absence le *directeur général et secrétaire-trésorier adjoint* M. Pascal Caron, et le maire, M. Marc L'Heureux ou en son absence M. Clément Légaré, conseiller ou M. Peter L. Venezia, conseiller. Deux signatures sont requises, une d'un élu et une d'un cadre.

ADOPTÉE

170120 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS 2017/2018

ATTENDU QUE Excavation Jules et G Perreault accepte d'effectuer le déneigement des trottoirs pour la saison 2017/2018 pour la somme de 7.119\$ plus taxes pour 20 heures de déneigement et les heures effectuées en surplus étant payées à 330\$ de l'heure plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité accepte la proposition de Excavation Jules et G Perreault pour le déneigement des trottoirs pour la saison 2017/2018 dans les termes suivants :

1. Excavation Jules et G Perreault s'engage à effectuer le déneigement des trottoirs de la municipalité pour la saison d'hiver 2017/2018 selon les termes du cahier de charges « Déneigement des trottoirs » daté de septembre 2017;
2. La Municipalité s'engage à payer à Excavation Jules et G Perreault la somme de 7.119\$ plus taxes en quatre versements égaux étant payables le 15 décembre 2017 et les 15 février, 15 mars et 15 avril 2018 et les heures travaillées en sus des 20 heures de base étant payées au taux de 330\$ de l'heure avec le versement d'avril;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

**170121 OFFICIALISATION DES NOMS DES VOIES DE
COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF**

ATTENDU QUE la Commission de toponymie du Québec ne reconnaît pas les voies de communication Place Janeri et Place Romaric;

ATTENDU QUE si les noms de ces voies de communication ne sont pas modifiés pour respecter les règles de la toponymie du Québec, elles ne seront plus inscrites dans les divers documents découlant de la toponymie tel que service 911, liste électorale, etc.;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des résidents de ces voies de communication que les noms des voies de communication soient diffusés par la toponymie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les noms des voies de communication suivants soient modifiés et officialisés, tel que demandé par la commission de toponymie du Québec:

Place Janeri devienne Chemin Janeri

Place Romaric devienne Rue Romaric

ADOPTÉE

**170122 NOMINATION DU PAVILLON DES LOISIRS DE LA
MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF**

CONSIDÉRANT tout le dévouement et l'apport que M. Ronald Provost a apporté à la communauté de Brébeuf en tant que Maire pendant 18 ans;

CONSIDÉRANT son attachement et l'importance que M. Provost a toujours eu pour le loisir dans sa communauté;

CONSIDÉRANT que M. Provost a toujours indiqué que les installations de loisir étaient en partie le reflet de l'image que la municipalité projetait;

ATTENDU QUE le conseil municipal veut rendre hommage à M. Provost;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le pavillon des loisirs de la Municipalité de Brébeuf soit nommé 'Pavillon Ronald Provost' en son honneur.

ADOPTÉE

**170123 POLITIQUE VISANT À ENCOURAGER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE
DE LA JEUNESSE – REMBOURSEMENTS 2017**

ATTENDU QUE neuf contribuables de Brébeuf ont présenté une demande de remboursement pour les inscriptions 2017 aux activités physiques visées par cette politique;

ATTENDU QUE les demandes sont conformes aux règles de la politique et que l'ensemble des remboursements totalise 1234\$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf rembourse aux demandeurs la cotisation supplémentaire « non-résident » qu'ils ont dû défrayer pour l'inscription de leurs enfants, selon les modalités établies à la politique.

ADOPTÉE

170124 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS JEUNESSE CDJL

ATTENDU QUE la Bibliothèque municipale de Brébeuf désire présenter une demande de subvention au Fonds Jeunesse CDJL pour un projet de lecture avec des animaux;

ATTENDU QUE le projet de lecture avec des animaux respecte les objectifs de la politique familiale de Brébeuf;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. André Ste-Marie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser la Bibliothèque municipale de Brébeuf à présenter une demande d'aide financière au Fonds Jeunesse CDJL.

ADOPTÉE

170125 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général